

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**

Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur

Siège social : Rue Juppin, 28 – 5000 Namur

Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation instrumentale

Option : Claviers

Spécialité : **Accordéon**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Accordéon		40	10		
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2					
Instrument principal – accordéon	120		7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90		3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Accordéon		4	2		
Harmonie pratique	15		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Formation aux langages contemporains	30		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Accordéon		8	6		
Auditions commentées	30		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	45		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Accordéon		8	4		
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	480	60			

BLOC 2 – C2B2							
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**		
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Accordéon		54	12				
Instrument principal – accordéon	120				7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90				3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15				1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15				1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 25 – Culture générale – C2B2 – Accordéon		6	4				
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6		
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6		
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6		

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en accordéon, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation instrumentale

Option : Cordes

Spécialité : **Alto**

BLOC 1 – C2B1						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Cordes frottées		42	13			
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2						
Instrument principal – alto	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Cordes frottées		2	1			
Formation aux langages contemporains	30			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Cordes frottées		8	6			
Auditions commentées	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30			2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30			2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Cordes frottées		8	4			
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	510	60				

BLOC 2 – C2B2						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Cordes frottées		54	14			
Instrument principal – alto	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6

Orchestre	60		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 25 – Culture générale – C2B2 – Cordes frottées		6	4		
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	390	60			

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en alto, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : **Master à finalité spécialisée**
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**

Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur

Siège social : Rue Juppín, 28 – 5000 Namur

Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation vocale

Option : **Art lyrique**

BLOC 1 – C2B1						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Art lyrique		36	25			
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2						
Art lyrique	60			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Pratique de l'art lyrique (stages)	15			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant	30			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	30			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en group	15	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 22 – Cours périphériques – C2B1 – Art lyrique		8	4			
Prérequis pour accéder à UE 28 du bloc 2						
Techniques interactives (techniques de communication)	30			1	Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6
Langues étrangères	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Instrument – Piano (chanteurs)	30			1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Mouvement scénique	15	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Art lyrique		2	1			
Prérequis pour accéder à UE 28 du bloc 2						
Formation aux langages contemporains	30	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Art lyrique		8	6			
Prérequis pour accéder à UE 28 du bloc 2						
Histoire approfondie de la musique	30			2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30			2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Auditions commentées	15	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6		
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Art lyrique		6	3			
Prérequis pour accéder à UE 28 du bloc 2						
Marketing	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6		

Totaux : 360 60

BLOC 2 – C2B2						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Art lyrique		46	26			
Prérequis pour accéder à UE 28 du bloc 2						
Art lyrique	60			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Pratique de l'art lyrique (stages)	15			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant	30			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	30			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en group	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 28 – Cours périphériques – C2B2 – Art lyrique		8	4			
Prérequis pour accéder à UE 28 du bloc 2						
Techniques interactives (techniques de communication)	30	1	Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6		

Langues étrangères	15		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Instrument – Piano (chanteurs)	30		1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Mouvement scénique	15		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 25 – Culture générale – C2B2 – Art lyrique		6	4		
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6

Totaux : 315 60

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en art lyrique, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppin, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation instrumentale

Option : Vents

Spécialité : **Basson**

BLOC 1 – C2B1						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Vents		42	13			
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2						
Instrument principal – basson	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Vents		2	1			
Formation aux langages contemporains	30		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6	
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Vents		8	6			
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Histoire comparée des arts	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents		8	4			
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Marketing	30		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Aspects légaux et juridiques	15		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Introduction à la philosophie	30		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Totaux :	510	60				

BLOC 2 – C2B2						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Vents		54	14			
Instrument principal – basson	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6

UE 25 – Culture générale – C2B2 – Vents		6	4		
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :		390	60		

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en basson, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles. Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**

Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur

Siège social : Rue Juppín, 28 – 5000 Namur

Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation vocale

Option : **Chant**

BLOC 1 – C2B1						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Chant		38	19			
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2						
Chant	90			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble	60			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Art lyrique	30	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 22 – Cours périphériques – C2B1 – Chant		6	3			
Prérequis pour accéder à UE 28 du bloc 2						
Instrument – Piano (chanteurs)	30			1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Langues étrangères	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Mouvement scénique	15	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Chant		2	1			
Prérequis pour accéder à UE 28 du bloc 2						
Formation aux langages contemporains	30	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Chant		8	6			
Prérequis pour accéder à UE 28 du bloc 2						
Auditions commentées	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30			2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6		
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Chant		6	3			
Prérequis pour accéder à UE 28 du bloc 2						
Marketing	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6		
Totaux :	540	60				

BLOC 2 – C2B2						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Chant		46	20			
Prérequis pour accéder à UE 28 du bloc 2						
Chant	90			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble	60	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		

Art lyrique	30		7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 28 – Cours périphériques – C2B2 – Chant		8	4		
Instrument – Piano (chanteurs)	30		1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble – chant liturgique	30		1	Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6
Langues étrangères	15		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Mouvement scénique	15		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 25 – Culture générale – C2B2 – Chant		6	4		
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	450	60			

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en chant, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- **Continu** : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- **Intermédiaire** : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- **Quadrimestre** : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : **Master à finalité spécialisée**
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation vocale

Option : **Chant – spécialité chant pop**

BLOC 1 – C2B1								
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**			
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Chant		38	12					
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2								
Chant pop	90					7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90					3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15					1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble	60	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6				
UE 22 – Cours périphériques – C2B1 – Chant		6	3					
Prérequis pour accéder à UE 28 du bloc 2								
Instrument – Piano (chanteurs)	30					1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Langues étrangères	15					1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Mouvement scénique	15	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6				
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Chant		2	1					
Formation aux langages contemporains	30					1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Chant		8	6					
Auditions commentées	15					1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15					1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30					2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30					2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Chant		6	3					
Marketing	30					1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15					1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30					1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :		510	60					

BLOC 2 – C2B2								
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**			
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Chant		46	13					
Chant pop	90					7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90					3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15					1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble	60					1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15					1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 28 – Cours périphériques – C2B2 – Chant		8	4					
Instrument – Piano (chanteurs)	30					1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble – chant liturgique	30					1	Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6
Langues étrangères	15					1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Mouvement scénique	15					1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 25 – Culture générale – C2B2 – Chant		6	4					
Auditions commentées	15					1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6

Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	420	60			

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en chant pop, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

**** Acquis d'apprentissage spécifiques (AAS)**

- 1) Avoir acquis les connaissances et une maîtrise spécifique de la pratique vocale du chant pop . Avoir acquis une expertise de travail et de production dans les ensembles spécifiques à cette spécialité.
- 2) Avoir acquis la maîtrise des gestes, de la gestion corporelle et de l'espace relatifs à cette spécialité.

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppin, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation instrumentale

Option : Vents

Spécialité : **Clarinette**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Vents Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2		42	13		
Instrument principal – clarinette	120		7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90		3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Vents		2	1		
Formation aux langages contemporains	30		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Vents		8	6		
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents		8	4		
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	510	60			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Vents		54	14		
Instrument principal – clarinette	120		7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90		3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6

UE 25 – Culture générale – C2B2 – Vents		6	4		
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :		390	60		

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en clarinette, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppin, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation instrumentale – Musique ancienne

Option : Claviers

Spécialité : **Clavecin**

BLOC 1 – C2B1						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Clavecin		42	15			
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2						
Instrument principal – clavecin	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre – Musique ancienne	60			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique – Basse continue	60			4	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Instrument – clavier 2 ^e instrument	15	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 22 – Cours périphériques – C2B1 – Clavecin		2	1			
Théorie de la musique ancienne	30			1	Continu	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Clavecin		8	6			
Auditions commentées	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30			2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30			2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Clavecin		8	4			
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :		465	60			

BLOC 2 – C2B2						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Clavecin		54	16			
Instrument principal – clavecin	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre – Musique ancienne	60			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique – Basse continue	60			4	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Instrument – clavier 2 ^e instrument	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 25 – Culture générale – C2B2 – Clavecin		6	4			
Auditions commentées	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6		

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en clavecin, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation instrumentale

Option : Cordes

Spécialité : **Contrebasse**

BLOC 1 – C2B1						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Cordes frottées		42	13			
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2						
Instrument principal – contrebasse	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Cordes frottées		2	1			
Formation aux langages contemporains	30			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Cordes frottées		8	6			
Auditions commentées	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30			2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30			2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Cordes frottées		8	4			
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	510	60				

BLOC 2 – C2B2						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Cordes frottées		54	14			
Instrument principal – contrebasse	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6

Orchestre	60		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 25 – Culture générale – C2B2 – Cordes frottées		6	4		
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	390	60			

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en contrebasse, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : **Master à finalité spécialisée**
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE)
des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation instrumentale – Musique ancienne

Option : Cordes

Spécialité : **Contrebasse et violone**

BLOC 1 – C2B1						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	UE validée en
<u>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Contrebasse et violone</u> Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2		42	13			
Instrument principal – contrebasse et violone	120			Continu	1, 2, 4, 5, 6	
Musique de chambre – Musique ancienne	60			Continu	1, 2, 4, 5, 6	
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			Continu	1, 2, 4, 5, 6	
Harmonie pratique – Basse continue	30			Continu	1, 2, 4, 5, 6	
<u>UE 22 – Cours périphériques – C2B1 – Contrebasse et violone</u>		2	1			
Théorie de la musique ancienne	30			Continu	1, 2, 3, 4, 5, 6	
<u>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Contrebasse et violone</u>		8	6			
Auditions commentées	15			Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Séminaires, visites, concerts	30			Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Histoire approfondie de la musique	30			Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Histoire comparée des arts	30			Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
<u>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Contrebasse et violone</u>		8	6			
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15			Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Marketing	30			Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Aspects légaux et juridiques	15			Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Introduction à la philosophie	30			Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Totaux :	450	60				

Contrebasse et violone

BLOC 2 – C2B2						UE validée en
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Contrebasse et violone		54	14			
Instrument principal – contrebasse et violone	120			Continu	1, 2, 4, 5, 6	
Musique de chambre – Musique ancienne	60			Continu	1, 2, 4, 5, 6	
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			Continu	1, 2, 4, 5, 6	
Harmonie pratique – Basse continue	30			Continu	1, 2, 4, 5, 6	
Travail de fin d'études	15			Continu	1, 2, 4, 5, 6	
UE 25 – Culture générale – C2B2 – Contrebasse et violone		6	4			
Auditions commentées	15			Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Séminaires, visites, concerts	15			Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Histoire approfondie de la musique	30			Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	

Totaux : 300 60

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en contrebasse et violone, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux.
- 2) Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 4) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 5) 6)

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation instrumentale

Option : Vents

Spécialité : **Cor**

BLOC 1 – C2B1						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Vents		42	13			
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2						
Instrument principal – cor	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Vents		2	1			
Formation aux langages contemporains	30		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6	
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Vents		8	6			
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Histoire comparée des arts	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents		8	4			
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Marketing	30		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Aspects légaux et juridiques	15		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Introduction à la philosophie	30		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Totaux :	510	60				

BLOC 2 – C2B2						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Vents		54	14			
Instrument principal – cor	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6

UE 25 – Culture générale – C2B2 – Vents		6	4		
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :		390	60		

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en cor, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Cor naturel

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs.

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
Siège social : Rue Juppín, 28 – 5000 Namur
Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation instrumentale – Musique ancienne

Option : Vents

Spécialité : **Cor naturel**

BLOC 1 – C2B1				
	heures	ECTS	pond.	organisation*
<u>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Cor naturel</u> Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2		42	13	
Instrument principal – cor naturel	120		7	Continu
Musique de chambre – Musique ancienne	60		3	Continu
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15		1	Continu
Harmonie pratique – Basse continue	30		2	Continu
<u>UE 22 – Cours périphériques – C2B1 – Cor naturel</u>		2	1	
Théorie de la musique ancienne	30		1	Continu
<u>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Cor naturel</u>		8	6	
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre
Histoire comparée des arts	30		2	Quadrimestre
<u>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Cor naturel</u>		8	4	
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15		1	Quadrimestre
Marketing	30		1	Quadrimestre
Aspects légaux et juridiques	15		1	Quadrimestre
Introduction à la philosophie	30		1	Quadrimestre
Totaux :	435	60		

BLOC 2 – C2B2				
	heures	ECTS	pond.	organisation*
<u>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Cor naturel</u>		54	14	
Instrument principal – cor naturel	120		7	Continu
Musique de chambre – Musique ancienne	60		3	Continu
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15		1	Continu
Harmonie pratique – Basse continue	30		2	Continu

Cor naturel

Travail de fin d'études	15		1	Continu
UE 25 – Culture générale – C2B2 – Cor naturel		6	4	
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre
Totaux :	300	60		

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en cor naturel, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances pratiques dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses connaissances et ses expériences avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale à l'issue du même quadrimestre.

1 et 2



AAT**
1, 2, 4, 5, 6
1, 2, 4, 5, 6
1, 2, 4, 5, 6
1, 2, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6

AAT**
1, 2, 4, 5, 6
1, 2, 4, 5, 6
1, 2, 4, 5, 6
1, 2, 4, 5, 6

1, 2, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6

ctivité artistique
ands

elles, créées ou
ssances et une

éorie des arts, la
tion artistique

de diverses

(spectacles,
s conceptions

nelle, choix
tistes.

ment :

de chaque

ilité pour
émier

inale en fin du

Deuxième cycle : **Master à finalité spécialisée**
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppain, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Ecritures et théorie musicale

Option : **Direction chorale**

BLOC 1 – C2B1						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Direction chorale		22	9			
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2						
Direction chorale	60			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant - Initiation aux techniques vocales	30			1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble	60	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 22 – Cours périphériques – C2B1 – Direction chorale		2	1			
Accompagnement – pratiques musicales collectives						
Accompagnement	30	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6		
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Direction chorale		22	7			
Prérequis pour accéder à UE 24 du bloc 2						
Formation musicale	90			3	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Analyse et écritures – analyse approfondie	60			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Analyse et écritures – écritures approfondies	60			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique	30			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Formation aux langages contemporains	30	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Direction chorale		8	8			
Auditions commentées						
Auditions commentées	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30			3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30	3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6		
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Direction chorale		6	3			
Marketing						
Marketing	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6		
Totaux :		615	60			

BLOC 2 – C2B2						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Direction chorale		42	11			
Direction chorale						
Direction chorale	60			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant - Initiation aux techniques vocales	30			1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble	60			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble – chant liturgique	30			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		

UE 24 – Formation musicale – C2B2 – Direction chorale		12	4		
Harmonie pratique	30		3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Formation aux langages contemporains – formation approfondie	60		1	Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6
UE 25 – Culture générale – C2B2 – Direction chorale		6	5		
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :		345	60		

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en Direction chorale l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : **Master à finalité spécialisée**
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppain, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Ecritures et théorie musicale

Option : **Ecritures classiques**

BLOC 1 – C2B1						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Ecritures classiques		32	16			
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2						
Analyse et écritures – analyse approfondie	60			5	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Analyse et écritures – écritures approfondies	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique	30			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Instrument – piano	30	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 22 – Cours périphériques – C2B1 – Ecritures classiques		5	2			
Prérequis pour accéder à UE 28 du bloc 2						
Formation aux langages contemporains	30			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant – Initiation aux techniques vocales	30	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6		
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Ecritures classiques		9	3			
Formation musicale	90			3	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Ecritures classiques		8	8			
Auditions commentées	30			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	45			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30			3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30			3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Ecritures classiques		6	3			
Marketing	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6

Totaux : 600 60

BLOC 2 – C2B2						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Ecritures classiques		41	11			
Analyse et écritures – écritures approfondies	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique	30			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 28 – Cours périphériques – C2B2 – Ecritures classiques		13	2			
Formation aux langages contemporains - formation approfondie	60			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant – Initiation aux techniques vocales	30			1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6

UE 25 – Culture générale – C2B2 – Ecritures classiques		6	5		
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :		315	60		

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en Ecritures classiques l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppain, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Ecritures et théorie musicale

Option : **Education musicale**

BLOC 1 – C2B1						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Education musicale		30	10			
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2						
Pédagogie musicale	90			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Accompagnement – pratiques musicales collectives	30			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique	30			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant – Initiation aux techniques vocales	30	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6		
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Education musicale		13	8			
Formation aux langages contemporains	30			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Créativité musicale	60			2	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Rythmique et mouvement	30			2	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Direction chorale	30			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Education musicale		8	8			
Auditions commentées	30			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	45			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30			3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30			3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Education musicale		9	4			
Marketing	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Informatique – Musique assistée par ordinateur	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :		570	60			

BLOC 2 – C2B2						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Education musicale		40	12			
Pédagogie musicale	90			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Accompagnement – pratiques musicales collectives	30			2	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique	30			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant – Initiation aux techniques vocales	30			1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 24 – Formation musicale – C2B2 – Education musicale		14	4			
Rythmique et mouvement	30			2	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6

Créativité musicale	60		2	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 25 – Culture générale – C2B2 – Education musicale		6	5		
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :		345	60		

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en Education musicale l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation instrumentale – Musique ancienne

Option : Vents

Spécialité : **Flûte à bec**

BLOC 1 – C2B1						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Flûte à bec		42	12			
Prérequis pour accéder à UE 6 du bloc 2						
Instrument principal – flûte à bec	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre – Musique ancienne	60			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique – Basse continue	30	2	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 22 – Cours périphériques – C2B1 – Flûte à bec		2	1			
Théorie de la musique ancienne	30			1	Continu	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Flûte à bec		8	6			
Auditions commentées	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30			2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30			2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Flûte à bec		8	4			
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :		435	60			

BLOC 2 – C2B2						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Flûte à bec		54	14			
Instrument principal – flûte à bec	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre – Musique ancienne	60			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique – Basse continue	30			2	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 8 – Culture générale – C2B2 – Flûte à bec		6	4			
Auditions commentées	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6

Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	300	60			

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en flûte à bec, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation instrumentale

Option : Vents

Spécialité : **Flûte traversière**

BLOC 1 – C2B1						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Vents		42	13			
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2						
Instrument principal – flûte traversière	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Vents		2	1			
Formation aux langages contemporains	30		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6	
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Vents		8	6			
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Histoire comparée des arts	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents		8	4			
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Marketing	30		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Aspects légaux et juridiques	15		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Introduction à la philosophie	30		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Totaux :	510	60				

BLOC 2 – C2B2						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Vents		54	14			
Instrument principal – flûte traversière	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6

UE 25 – Culture générale – C2B2 – Vents		6	4		
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :		390	60		

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en flûte traversière, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles. Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Ecritures et théorie musicale

Option : **Formation musicale**

BLOC 1 – C2B1								
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**			
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Formation musicale		6	6					
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2								
Direction de chœur	30					4	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Créativité musicale	30					1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant d'ensemble	60	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6				
UE 22 – Cours périphériques – C2B1 – Formation musicale		24	6					
Prérequis pour accéder à UE 28 du bloc 2								
Harmonie pratique	30					1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Accompagnement – pratiques musicales collectives	60					4	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Chant - Initiation aux techniques vocales	60	1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6				
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Formation musicale		13	9					
Formation musicale	90					7	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
Formation aux langages contemporains	30					1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Rythmique et mouvement	30					1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Formation musicale		8	8					
Auditions commentées	30					1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30					1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30					3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30					3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Formation musicale		9	4					
Informatique – musique assistée par ordinateur	30					1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30					1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15					1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30					1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :		645	60					

BLOC 2 – C2B2								
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**			
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Formation musicale		11	2					
Chant d'ensemble	60					1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15					1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 28 – Cours périphériques – C2B2 – Formation musicale		35	6					
Harmonie pratique	30					1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Chant - Initiation aux techniques vocales	60					1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6

Accompagnement – pratiques musicales collectives	30		4	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 24 – Formation musicale – C2B2 – Formation musicale		8	1		
Rythmique et mouvement	30		1	Intermédiaire	1, 2, 4, 5, 6
UE 25 – Culture générale – C2B2 – Formation musicale		6	5		
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :		285	60		

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en Formation musicale l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppin, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation instrumentale

Option : Cordes

Spécialité : **Guitare**

BLOC 1 – C2B1						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Guitare		40	10			
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2						
Instrument principal – guitare	120		7	Continu	1, 2, 4, 5, 6	
Musique de chambre	90		3	Continu	1, 2, 4, 5, 6	
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Guitare		4	2			
Harmonie pratique	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Formation aux langages contemporains	30			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Guitare		8	6			
Auditions commentées	30			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30			2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30			2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Guitare		8	4			
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	465	60				

BLOC 2 – C2B2						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Guitare		54	12			
Instrument principal – guitare	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 25 – Culture générale – C2B2 – Guitare		6	4			
Auditions commentées	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30			2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	300	60				

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en guitare, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation instrumentale

Option : Cordes

Spécialité : **Harpe**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Harpe Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2		40	12		
Instrument principal – harpe	120		7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90		3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Harpe		4	2		
Harmonie pratique	15		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Formation aux langages contemporains	30		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Harpe		8	6		
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Harpe		8	4		
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :		510	60		

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Harpe		54	14		
Instrument principal – harpe	120		7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90		3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 25 – Culture générale – C2B2 – Harpe			6	4	

Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	390	60			

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en harpe, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation instrumentale

Option : Vents

Spécialité : **Hautbois**

BLOC 1 – C2B1						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Vents		42	13			
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2						
Instrument principal – hautbois	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Vents		2	1			
Formation aux langages contemporains	30		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6	
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Vents		8	6			
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Histoire comparée des arts	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents		8	4			
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Marketing	30		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Aspects légaux et juridiques	15		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Introduction à la philosophie	30		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Totaux :	510	60				

BLOC 2 – C2B2						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Vents		54	14			
Instrument principal – hautbois	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6

UE 25 – Culture générale – C2B2 – Vents		6	4		
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :		390	60		

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en hautbois, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppain, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Ecritures et théorie musicale

Option : **Informatique musicale**

BLOC 1 – C2B1						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Informatique musicale		34	15			
Prérequis pour accéder à UE 23 du BLOC 2						
Informatique musicale, environnements et langages	120			10	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Création sonore appliquée aux médias interactifs	15			2	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Composition – Orchestration	60		3	Continu	2, 3, 4	
UE 22 – Cours périphériques – C2B1 – Informatique musicale		2	2			
Prérequis pour accéder à UE 28 du BLOC 2						
Technique de prise de son	30		2	Continu	1, 2, 4, 5, 6	
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Informatique musicale		8	4			
Prérequis pour accéder à UE 24 du BLOC 2						
Composition acousmatique	30			1	Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6
Direction d'orchestre	45			2	Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6
Formation aux langages contemporains	30		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6	
UE 18 – Culture générale – C2B1 - Informatique musicale		8	8			
Histoire approfondie de la musique	30			3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30			3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires,visites,concerts	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Auditions commentées	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 - Informatique musicale		8	4			
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :		465	60			

BLOC 2 – C2B2						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Informatique musicale		48	21			
Informatique musicale, environnements et langages	120			10	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Création sonore appliquée aux médias interactifs	15			2	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Composition – Orchestration	60			3	Continu	2, 3, 4
Travail de fin d'études	60			6	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 28 – Cours périphériques – C2B2 – Informatique musicale		6	5			
Technique de prise de son	30			2	Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6
Stages d'observation	30			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 25 – Culture générale – C2B2 - Informatique musicale		6	5			
Histoire approfondie de la musique	30			3	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires,visites,concerts	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Auditions commentées	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :		375	60			

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en informatique musicale, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation instrumentale

Option : Claviers

Spécialité : **Orgue**

BLOC 1 – C2B1						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Orgue		40	17			
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2						
Instrument principal – orgue	120			6	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Improvisation – orgue	60			4	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique – Basse continue	60			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Instrument – clavier 2 ^e instrument	15	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Orgue		4	2			
Formation aux langages contemporains	30			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Théorie de la musique ancienne	30			1	Continu	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Orgue		8	6			
Auditions commentées	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30			2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30			2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Orgue		8	4			
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	570	60				

BLOC 2 – C2B2						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Orgue		52	18			
Instrument principal – orgue	120			6	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Improvisation – orgue	60			4	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique – Basse continue	60			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Instrument – clavier 2 ^e instrument	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 28 – Cours périphériques – C2B2 – Orgue		2	1			

Chant d'ensemble – chant liturgique	30		1	Quadrimestre	1, 2, 4, 5, 6
UE 25 – Culture générale – C2B2 – Orgue		6	4		
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	420		60		

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en orgue, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation instrumentale

Option : Percussions

Spécialité : **Percussions**

BLOC 1 – C2B1						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Percussions		42	13			
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2						
Instrument principal – percussions	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Percussions		2	1			
Formation aux langages contemporains	30		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6	
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Percussions		8	6			
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Histoire comparée des arts	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Percussions		8	4			
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Marketing	30		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Aspects légaux et juridiques	15		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Introduction à la philosophie	30		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Totaux :	510	60				

BLOC 2 – C2B2						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Percussions		54	14			
Instrument principal – percussions	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6

UE 25 – Culture générale – C2B2 – Percussions		6	4		
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :		390	60		

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en percussions, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- **Continu** : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- **Intermédiaire** : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- **Quadrimestre** : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppin, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation instrumentale

Option : Claviers

Spécialité : **Piano**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Piano Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2		42	10		
Instrument principal – piano	120		7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90		3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Piano		2	1		
Formation aux langages contemporains	30		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Piano		8	6		
Auditions commentées	30		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	45		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Piano		8	4		
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	465	60			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Piano		54	11		
Instrument principal – piano	120		7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90		3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 25 – Culture générale – C2B2 – Piano		6	4		
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	285	60			

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en piano, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppin, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation instrumentale

Option : Claviers

Spécialité : **Piano d'accompagnement**

BLOC 1 – C2B1						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Piano d'accompagnement		40	13			
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2						
Instrument principal – accompagnement au piano	90			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Instrument – piano	90			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	60			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Lecture et transposition – piano	30			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique	30	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 22 – Cours périphériques – C2B1 – Piano d'accompagnement		2	1			
Langues étrangères	15	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Piano d'accompagnement		2	1			
Formation aux langages contemporains	30	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Piano d'accompagnement		8	6			
Auditions commentées	15	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6		
Séminaires, visites, concerts	15	1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6		
Histoire approfondie de la musique	30	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6		
Histoire comparée des arts	30	2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6		
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Piano d'accompagnement		8	4			
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6		
Marketing	30	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6		
Aspects légaux et juridiques	15	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6		
Introduction à la philosophie	30	1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6		
Totaux :		525	60			

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Piano d'accompagnement		54	13		
Instrument principal – accompagnement au piano	90	7	Continu	1, 2, 4, 5, 6	

Musique de chambre	90		3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Lecture et transposition – piano	30		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique	30		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 25 – Culture générale – C2B2 – Piano d'accompagnement		6	4		
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :		315	60		

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en piano d'accompagnement, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation instrumentale

Option : Vents

Spécialité : **Saxophone**

BLOC 1 – C2B1						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Vents		42	13			
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2						
Instrument principal – saxophone	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Vents		2	1			
Formation aux langages contemporains	30		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6	
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Vents		8	6			
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Histoire comparée des arts	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents		8	4			
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Marketing	30		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Aspects légaux et juridiques	15		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Introduction à la philosophie	30		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6	
Totaux :	510	60				

BLOC 2 – C2B2						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Vents		54	14			
Instrument principal – saxophone	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6

UE 25 – Culture générale – C2B2 – Vents		6	4		
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :		390	60		

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en saxophone, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppin, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation instrumentale

Option : Vents

Spécialité : **Trombone**

BLOC 1 – C2B1							
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**		
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Vents		42	13				
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2							
Instrument principal – trombone	120				7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90				3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15				1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15				1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Vents		2	1				
Formation aux langages contemporains	30				1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Vents		8	6				
Auditions commentées	15				1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15				1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30				2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30				2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents		8	4				
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15				1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30				1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15				1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30				1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	510	60					

BLOC 2 – C2B2							
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**		
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Vents		54	14				
Instrument principal – trombone	120				7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90				3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15				1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30				1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60				1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15				1	Continu	1, 2, 4, 5, 6

UE 25 – Culture générale – C2B2 – Vents		6	4		
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :		390	60		

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en trombone, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation instrumentale

Option : Vents

Spécialité : **Trompette**

BLOC 1 – C2B1							
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**		
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Vents		42	13				
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2							
Instrument principal – trompette	120				7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90				3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15				1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15				1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Vents		2	1				
Formation aux langages contemporains	30		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Vents		8	6				
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6		
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6		
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6		
Histoire comparée des arts	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6		
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents		8	4				
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6		
Marketing	30		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6		
Aspects légaux et juridiques	15		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6		
Introduction à la philosophie	30		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6		
Totaux :	510	60					

BLOC 2 – C2B2							
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**		
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Vents		54	14				
Instrument principal – trompette	120				7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90				3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15				1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30				1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60				1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15				1	Continu	1, 2, 4, 5, 6

UE 25 – Culture générale – C2B2 – Vents		6	4		
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :		390	60		

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en trompette, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- **Continu** : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- **Intermédiaire** : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- **Quadrimestre** : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppin, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation instrumentale

Option : Vents

Spécialité : **Tuba**

BLOC 1 – C2B1						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Vents		42	13			
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2						
Instrument principal – tuba	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Vents		2	1			
Formation aux langages contemporains	30			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Vents		8	6			
Auditions commentées	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30			2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30			2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Vents		8	4			
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	510	60				

BLOC 2 – C2B2						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Vents		54	14			
Instrument principal – tuba	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6

UE 25 – Culture générale – C2B2 – Vents		6	4		
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :		390	60		

**** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)**

A la fin du cycle dit « master » en tuba, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 2) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 3) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 4) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 5) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.
- 6)

*** Organisation des activités d'apprentissage**

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppin, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation instrumentale – Musique ancienne

Option : Cordes

Spécialité : **Violo de gambe**

BLOC 1 – C2B1					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 1 – Pratique artistique – C2B1 – Violo de gambe Prérequis pour accéder à UE 6 du bloc 2		42	13		
Instrument principal – violo de gambe	120		7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre – Musique ancienne	60		3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique – Basse continue	30		2	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 2 – Cours périphériques – C2B1 – Violo de gambe		2	1		
Théorie de la musique ancienne	30		1	Continu	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 4 – Culture générale – C2B1 – Violo de gambe		8	6		
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	30		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 5 – Cours d'initiation – C2B1 – Violo de gambe		8	4		
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30		1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :		450	60		

BLOC 2 – C2B2					
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**
UE 6 – Pratique artistique – C2B2 – Violo de gambe		54	13		
Instrument principal – violo de gambe	120		7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre – Musique ancienne	60		3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Harmonie pratique – Basse continue	30		2	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 7 – Culture générale – C2B2 – Violo de gambe		6	4		
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6

Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	300	60			

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en viole de gambe, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppin, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation instrumentale

Option : Cordes

Spécialité : **Violon**

BLOC 1 – C2B1						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Cordes frottées		42	13			
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2						
Instrument principal – violon	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Cordes frottées		2	1			
Formation aux langages contemporains	30			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Cordes frottées		8	6			
Auditions commentées	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30			2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30			2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Cordes frottées		8	4			
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :		510	60			

BLOC 2 – C2B2						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Cordes frottées		54	14			
Instrument principal – violon	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6

Orchestre	60		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 25 – Culture générale – C2B2 – Cordes frottées		6	4		
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	390	60			

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en violon, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Violon baroque

Deuxième cycle : **Master à finalité spécialisée**

Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppín, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation instrumentale – Musique ancienne

Option : Cordes

Spécialité : **Violon baroque**

BLOC 1 – C2B1				
	heures	ECTS	pond.	organisation*
<u>UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Violon baroque</u> Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2		42	13	
Instrument principal – violon baroque	120		7	Continu
Musique de chambre – Musique ancienne	60		3	Continu
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15		1	Continu
Harmonie pratique – Basse continue	30		2	Continu
<u>UE 22 – Cours périphériques – C2B1 – Violon baroque</u>		2	1	
Théorie de la musique ancienne	30		1	Continu
<u>UE 18 – Culture générale – C2B1 – Violon baroque</u>		8	6	
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire
Séminaires, visites, concerts	30		1	Intermédiaire
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre
Histoire comparée des arts	30		2	Quadrimestre
<u>UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Violon baroque</u>		8	4	
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15		1	Quadrimestre
Marketing	30		1	Quadrimestre
Aspects légaux et juridiques	15		1	Quadrimestre
Introduction à la philosophie	30		1	Quadrimestre
Totaux :	450	60		

BLOC 2 – C2B2				
	heures	ECTS	pond.	organisation*
<u>UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Violon baroque</u>		54	14	
Instrument principal – violon baroque	120		7	Continu
Musique de chambre – Musique ancienne	60		3	Continu
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15		1	Continu
Harmonie pratique – Basse continue	30		2	Continu

Violon baroque

Travail de fin d'études	15		1	Continu
UE 25 – Culture générale – C2B2 – Violon baroque		6	4	
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre
Totaux :	300		60	

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en violon baroque, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et des compétences dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses natures.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacle, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses choix avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choisir des domaines d'activité, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque semestre sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin de quadrimestre.



AAT**
1, 2, 4, 5, 6
1, 2, 4, 5, 6
1, 2, 4, 5, 6
1, 2, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6

AAT**
1, 2, 4, 5, 6
1, 2, 4, 5, 6
1, 2, 4, 5, 6
1, 2, 4, 5, 6

1, 2, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6

stique de
les.

es ou
t une pratique

arts, la
que actuelle.

is esthétiques.

s, expositions,
onnaissances

basés, entre

quadrimestre,

étudiant

in du même

Deuxième cycle : Master à finalité spécialisée
Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 et 2

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP – Institut supérieur de Musique et de Pédagogie**
 Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur
 Siège social : Rue Juppin, 28 – 5000 Namur
 Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)

Section : Formation instrumentale

Option : Cordes

Spécialité : **Violoncelle**

BLOC 1 – C2B1						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Cordes frottées		42	13			
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2						
Instrument principal – violoncelle	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Orchestre	60	1	Continu	1, 2, 4, 5, 6		
UE 17 – Formation musicale – C2B1 – Cordes frottées		2	1			
Formation aux langages contemporains	30			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Cordes frottées		8	6			
Auditions commentées	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15			1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30			2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire comparée des arts	30			2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Cordes frottées		8	4			
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Marketing	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Aspects légaux et juridiques	15			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Introduction à la philosophie	30			1	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	510	60				

BLOC 2 – C2B2						
	heures	ECTS	pond.	organisation*	AAT**	
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Cordes frottées		54	14			
Instrument principal – violoncelle	120			7	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Musique de chambre	90			3	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Etude des traits d'orchestre	30			1	Continu	1, 2, 4, 5, 6

Orchestre	60		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
Travail de fin d'études	15		1	Continu	1, 2, 4, 5, 6
UE 25 – Culture générale – C2B2 – Cordes frottées		6	4		
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire	1, 2, 3, 4, 5, 6
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre	1, 2, 3, 4, 5, 6
Totaux :	390	60			

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en violoncelle, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité artistique de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles, créées ou existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances et une pratique dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie des arts, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de diverses esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses conceptions et ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle, choix basés, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité pour l'étudiant d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale en fin du même quadrimestre.

Violoncelle baroque

Deuxième cycle : **Master à finalité spécialisée**Organisation des activités d'apprentissages en unités d'enseignement (UE) des blocs 1 e

Entrée en vigueur à partir de l'année académique 2020-2021

Nom de l'école supérieure des arts : **IMEP**

Entrée principale : Rue Henri Blès, 33A – 5000 Namur

Siège social : Rue Juppin, 28 – 5000 Namur

Matricule : 17219236093

Domaine : Musique (type long)Section : Formation instrumentale – Musique ancienneOption : CordesSpécialité : **Violoncelle baroque**

BLOC 1 – C2B1						
	heures	ECTS	pond.	organisation*		
UE 16 – Pratique artistique – C2B1 – Violoncelle baroque		42	13			
Prérequis pour accéder à UE 23 du bloc 2						
Instrument principal – violoncelle baroque	120				7	Continu
Musique de chambre – Musique ancienne	60				3	Continu
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15				1	Continu
Harmonie pratique – Basse continue	30	2	Continu			
UE 22 – Cours périphériques – C2B1 – Violoncelle baroque		2	1			
Théorie de la musique ancienne	30				1	Continu
UE 18 – Culture générale – C2B1 – Violoncelle baroque		8	6			
Auditions commentées	15				1	Intermédiaire
Séminaires, visites, concerts	30				1	Intermédiaire
Histoire approfondie de la musique	30				2	Quadrimestre
Histoire comparée des arts	30				2	Quadrimestre
UE 19 – Cours d'initiation – C2B1 – Violoncelle baroque		8	4			
Acoustique spécifique et facture instrumentale	15				1	Quadrimestre
Marketing	30				1	Quadrimestre
Aspects légaux et juridiques	15				1	Quadrimestre
Introduction à la philosophie	30				1	Quadrimestre
Totaux :		450	60			

BLOC 2 – C2B2						
	heures	ECTS	pond.	organisation*		
UE 23 – Pratique artistique – C2B2 – Violoncelle baroque		54	14			
Instrument principal – violoncelle baroque	120				7	Continu
Musique de chambre – Musique ancienne	60				3	Continu
Travail avec accompagnateur ou en groupe	15				1	Continu
Harmonie pratique – Basse continue	30				2	Continu
Travail de fin d'études	15				1	Continu

Violoncelle baroque

UE 25 – Culture générale – C2B2 – Violoncelle baroque		6	4	
Auditions commentées	15		1	Intermédiaire
Séminaires, visites, concerts	15		1	Intermédiaire
Histoire approfondie de la musique	30		2	Quadrimestre
Totaux :		300	60	

** Acquis d'apprentissage terminaux (AAT)

A la fin du cycle dit « master » en violoncelle baroque, l'étudiant doit :

- 1) Avoir développé des connaissances et une maîtrise hautement spécialisée dans le cadre d'une activité de qualité professionnelle ; avoir acquis une expérience de travail et de production en petits et grands ensembles.
- 2) Etre capable de mobiliser ses compétences et ses expériences dans le cadre de situations nouvelles existantes, et/ou dans des systèmes, styles ou domaines nouveaux. Avoir développé des connaissances pratiques dans des domaines musicaux autres que sa spécialité principale.
- 3) Avoir acquis de solides connaissances dans des domaines théoriques (comme l'esthétique, la théorie de la musique, la sociologie des arts, etc.) ; avoir une bonne expérience des démarches de recherche et de la création artistique actuelle.
- 4) Pouvoir maîtriser des situations complexes dans le cadre de projets artistiques pluridisciplinaires de concert et d'esthétiques.
- 5) Avoir été confronté aux publics de façon professionnelle, au cours de manifestations diversifiées (spectacles, expositions, concours, stages, etc.) ; être capable de communiquer et de partager sa pratique, ses connaissances avec un public averti ou non, et avec ses pairs.
- 6) Effectuer des choix conscients, structurés et raisonnés dans le domaine de l'insertion professionnelle et sociale, entre autres, sur des conceptions relatives aux responsabilités sociales et éthiques des artistes.

* Organisation des activités d'apprentissage

Les différentes activités d'apprentissage (cours) se déroulent selon 3 organisations de fonctionnement :

- Continu : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire avec évaluation en fin de chaque quadrimestre, sauf exception mentionnée dans le projet pédagogique.
- Intermédiaire : activité d'apprentissage donnée tout au long de l'année scolaire mais avec possibilité d'arrêter l'activité d'apprentissage s'il atteint un niveau normatif suffisant à l'issue du premier quadrimestre.
- Quadrimestre : activité d'apprentissage donnée durant un seul quadrimestre avec évaluation terminale à l'issue du même quadrimestre.

et 2



AAT**
1, 2, 4, 5, 6
1, 2, 4, 5, 6
1, 2, 4, 5, 6
1, 2, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6

AAT**
1, 2, 4, 5, 6
1, 2, 4, 5, 6
1, 2, 4, 5, 6
1, 2, 4, 5, 6
1, 2, 4, 5, 6

1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6
1, 2, 3, 4, 5, 6

té artistique de
ensembles.

, créées ou
reprises et une

des arts, la
culture artistique

diverses

spectacles,
conceptions et

, choix basés,

it :

chaque

pour l'étudiant
être.

le en fin du